



BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL ACCOMPAGNEMENT, SOINS ET SERVICES À LA PERSONNE

BAC PRO ➔ 3 ANS

Seconde commune

BAC PRO Accompagnement, soins et services à la personne

Durée

3 ans

Niveau requis

Fin de 3^{ème} (affectation en fonction des vœux réalisés sur Affelnet)

Compétences professionnelles

Le titulaire du Baccalauréat professionnel ASSP doit maîtriser les compétences suivantes :

- ➔ Accompagner la personne dans une approche globale et individualisée ;
- ➔ Intervenir auprès de la personne dans les soins d'hygiène, de confort et de sécurité, dans les activités de la vie quotidiennes ;
- ➔ Travailler et communiquer en équipe pluriprofessionnelle ;
- ➔ Réaliser des actions d'éducation à la santé pour un public ciblé, dans un contexte donné.

Emplois concernés

- ➔ assistant(e) de soins ;
- ➔ accompagnant(e) de personnes fragilisées, en situation de handicap ;
- ➔ responsable d'hébergement ;

- ➔ coordinateur(rice) d'une équipe de bionettoyage en milieu sanitaire ou médicosocial ;
- ➔ maître(sse) de maison, gouvernant(e) ;
- ➔ responsable de petites unités en domicile collectif ;
- ➔ intervenant(e) en structures d'accueil de la petite enfance ;
- ➔ accompagnant(e) de personnes en situation de handicap, de dépendance ;
- ➔ assistant(e) de responsable de secteur ;
- ➔ accueillant(e) familial(e) ;

Les périodes de formation en milieu professionnel

Cette formation comprend des périodes obligatoires réalisées en entreprise. Elles sont d'une durée totale de 22 semaines, réparties sur les 3 années de formation : 6 semaines en seconde, 8 semaines en 1^{ère} et 8 semaines en terminale.

La formation en entreprise se déroule dans les établissements de santé, publics ou privés (établissements de rééducation fonctionnelle, de réadaptation...) ; dans les structures médicosociales accueillant des personnes en situation de handicap (adultes ou enfants) ou des personnes âgées ; dans les services de soins ou d'aide à domicile ; dans des structures d'accueil collectif de la petite enfance ; en école élémentaire auprès d'accompagnant du jeune en situation de handicap.

Poursuite d'études possibles

- ➔ Diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social
- ➔ Diplôme d'Etat d'aide-soignant
- ➔ Diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture
- ➔ Brevet de Technicien Supérieur (BTS) Économie Sociale et Familiale (ESF)